

QUESTIONS PRATIQUES SUR LE DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL EN 2023

JEUDI 2 février 2023 de 13h30 à 18h00

AJN



UNIVERSITÉ
DE NAMUR

FACULTÉ
DE DROIT

Trois grands spécialistes du DCM se penchent sur la rédaction des conventions de divorce par consentement mutuel et pointent les erreurs à éviter.

Avocats, Notaires, Magistrats, Juristes de tous horizons, venez faire le point sur l'actualité de cette matière sur la base de casus et de modèles de clause !

Ordre du jour :

Questions – réponses sur la procédure et questions connexes.

par Monsieur **Nicolas GENDRIN**, Juge au Tribunal de la Famille de Namur, division Namur.

Les enfants, les chiffres et le divorce.

par Madame **Ann-Sophie LIBOUTON**, Juge au Tribunal de la Famille de Namur, division Namur.

Le volet fiscal du divorce à l'aube d'une éventuelle réforme de l'IPP. Peut-on (encore) parler d'optimisation ?

Par Maître **Jean-Emmanuel BEERNAERT**, avocat au barreau de Bruxelles - Maître de conférence à l'ULB.

INFOMATIONS PRATIQUES

Date : jeudi 2 février 2023 de 13h30 (accueil) à 18h00

Lieu : auditoire * de la Faculté de droit de Namur, Rempart de la Vierge 5 à 5000 Namur

Inscription obligatoire via le site www.ajn.be - seul le paiement valide l'inscription

Frais d'inscription : 60 € (50 € pour les avocats stagiaires – 5 € pour les étudiants sur présentation de leur carte d'étudiant) à verser avant la conférence au compte bancaire BE16 6301 8124 6074 (Code Swift BBRUBEBB) avec la mention "02-02-2023 + nom du participant" ***ATTENTION** : **en l'absence de paiement reçu au plus tard le 24 janvier 2023, supplément de 10 €**

OBFG : 4 points (à confirmer)

FRNB : 4 heures (à confirmer)

IFJ : * demande en cours

Les attestations de présence ne sont remises qu'aux personnes qui participent à l'entièreté de la conférence